



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Téléx: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/22

Le 9 juin 2006

Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)

Fin des audiences publiques sur les mesures conservatoires

LA HAYE, le 9 juin 2006. Les audiences publiques sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée à la Cour internationale de Justice (CIJ) par l'Argentine en l'affaire relative à des Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay) se sont achevées aujourd'hui.

L'Argentine avait présenté sa demande en indication de mesures conservatoires le 4 mai 2006 aussitôt après avoir saisi la Cour d'un différend l'opposant à l'Uruguay au sujet de prétendues violations par l'Uruguay des obligations découlant pour celui-ci du statut du fleuve Uruguay, traité signé entre les deux Etats le 26 février 1975 (cf. communiqué de presse n° 2006/17).

Les audiences publiques en deux tours ont eu lieu les jeudi 8 et vendredi 9 juin 2006 au Palais de la Paix à La Haye, siège de la Cour. Au cours de celles-ci, l'Argentine a réitéré sa demande en indication de mesures conservatoires, affirmant notamment que les usines faisaient peser une lourde menace sur l'écosystème du fleuve Uruguay. Quant à l'Uruguay, il a prié la Cour de rejeter la demande de l'Argentine, soutenant que les conditions requises pour l'indication de mesures conservatoires n'étaient pas réunies.

La décision de la Cour sera rendue dans les semaines à venir. Elle sera lue au cours d'une séance publique dont la date sera annoncée dans un prochain communiqué de presse.

Les comptes rendus des audiences des jeudi 8 et vendredi 9 juin 2006 figurent sur le site Internet de la Cour (adresse: <http://www.icj-cij.org>), sous la rubrique «Rôle» (cliquez sur le nom de l'affaire, puis sur «Procédure orale»).

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, chef du département (+ 31 70 302 23 36)

MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse de courrier électronique : information@icj-cij.org